

CONSEIL MUNICIPAL

de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 24 Janvier 2017

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	2
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS.....	3
III - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV – DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	3
V - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (DETR 2017).....	4
VI – MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE VOYAGE DES AÎNÉS	5
VII - CONVENTION D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LES COMMUNES GARDOISES ET L'EPCC DU PONT DU GARD	5
VIII – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION “LES JARDINS FAMILIAUX DE SAINT CHRISTOL LEZ ALÈS”	6
IX – DÉSIGNATION D'UN OU PLUSIEURS REPRÉSENTANT(S) AUPRÈS DE L'ASSOCIATION “LES JARDINS FAMILIAUX DE SAINT CHRISTOL LEZ ALÈS”	6
QUESTIONS DIVERSES	7

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 24 Janvier 2017 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - BERNARD Philippe - COULET Suzanne - DATO Élisabeth -- FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle -- MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - POPOFF Thierry - POUECH Serge - ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean -- TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie -

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme GOGUILLON Nathalie) - M. LASH Christian (Procuration à M. Jean-Charles BENEZET) - M. MEYNIER Jérôme (Procuration à M. Serge POUECH) - M. PELLEREI Jean-Pierre (Procuration à Mme JOULLIA Danielle) - Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) -

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme THIBONNIER Nathalie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente ses vœux à l'assemblée.

Il énumère les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20/12/2016

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 20 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée par le Conseil municipal au Maire sont répertoriées dans un registre spécifique consultable par les membres du Conseil et le public.

Depuis la dernière séance du Conseil, une seule décision a été prise :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2017-001	Choix du cabinet SARL BE TEC pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de coordination SSI relative à la mise en place d'un système incendie.	<u>Montant du marché :</u> 4 200,00 € HT (soit 5 040,00 € TTC)

Le tableau comparatif des offres étant présenté au vidéo projecteur, Monsieur le Maire précise que seulement deux sociétés ont répondu à la consultation.

II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS

➤ **Commission des Affaires Sociales (réunion du 21 décembre 2016) – Cf. Annexe – Doc N°1 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Monsieur Philippe ROUX relève que l'un des sujets de cette commission sera débattu au point N°IV de l'ordre du jour.

III - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait part des points essentiels à l'ordre du jour des trois Conseil Communautaires qui ont tenu séance depuis le 20 Décembre 2016, date du dernier Conseil Municipal de Saint Christol.

1. Le 05 Janvier 2017 – 18H00 :

- ✓ Élection du Président,
- ✓ Fixation du nombre de Vice-Présidents et des Membres du Bureau de Communauté,
- ✓ Élection des Vice-Présidents de la Communauté d'Alès Agglomération.

2. Le 05 Janvier à 20H00, entre autres points à l'Ordre du Jour :

- ✓ Désignation des représentants au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,
- ✓ Désignation des représentants au Pôle Métropolitain,
- ✓ Désignation des représentants au Syndicat Mixte de Réalisation des Installations et du Traitement des Ordures Ménagères (SMIRITOM),
- ✓ Création/Maintien des régies de recettes et d'avances – Nominations de régisseurs et mandataires suppléants – Indemnités et cautionnements,
- ✓ Dématérialisation des actes des assemblées.

3. Le 12 Janvier 2017 à 18H00, parmi les nombreux points à l'Ordre du Jour :

- ✓ Création des Commissions, du Comité Technique (CT), d'un Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), des Commission Administratives Paritaires (CAP),
- ✓ Adhésion d'Alès Agglomération à différents Syndicats Mixtes.

Monsieur le Maire précise que ces formalités sont obligatoires pour permettre à la nouvelle Communauté d'Alès Agglomération de fonctionner. Le prochain Conseil Communautaire se déroulera au mois de Février.

IV – DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur le Maire expose que deux dossiers (**Cf. Annexe – Doc N°2**), préparés par la commune, pourraient faire l'objet d'une demande de subvention, pour 2017, auprès des instances communautaires en charge de la gestion de la Politique de la Ville.

Ces dossiers concernent les actions suivantes :

- ✓ L'action « Vacances citoyennes »
- ✓ L'action « Fêtons la Rentrée » (nouvelle action).

Le coût prévisionnel global étant de 9 500 €, la commune pourrait prétendre à une aide financière de 5 000 €.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de réaliser lesdits projets et d'inscrire au niveau du budget communal de l'exercice 2017 le montant de la dépense correspondante. Il autorise le Maire à solliciter auprès des services d'Alès Agglomération, l'aide financière pouvant être obtenue dans le cadre du nouveau contrat de Ville.

V - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (DETR 2017)

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, l'opération de réaménagement complet de la cour de l'école maternelle du groupe scolaire de Joliot Curie avait été présentée pour une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Des éléments techniques nouveaux concernant la sécurisation de l'école par la pose d'une rampe de sécurité, ont dû être pris en compte au niveau de cette opération. En raison du coût substantiel de cet équipement qui est de 22 585,50 € HT, il est proposé de solliciter une subvention complémentaire pour ce même dossier.

Il convient donc de revoir l'estimatif financier global de cette opération qui s'établit désormais de la manière suivante :

Détail de l'opération	Montant
Réfection de la cour	81 470,00 €
Sécurisation de la cour	22 585,50 €
TOTAL HT	104 055,50 €
TOTAL TTC	124 866,60 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de réaliser les travaux complémentaires de réfection de la cour de l'école maternelle Joliot Curie et d'inscrire au niveau du budget communal de l'exercice 2017 le montant de la dépense correspondante. Il autorise le Maire à solliciter auprès des services l'État, au titre de la DETR 2017, une aide financière complémentaire correspondant à 40 % du montant total HT de cette opération de sécurisation (22 585,50 € HT), soit 9 034,20 €.

Il est précisé que cette demande vient compléter celle qui a fait l'objet de la délibération n° DEL2016-095 pour un montant de 32 588,00 €, portant ainsi la demande d'aide financière globale au titre de la DETR 2017 à 41 622,20 €, soit 40 % du montant total de l'opération qui s'élève à 104 055,50 € H.T.

VI – MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE VOYAGE DES AÎNÉS

Monsieur le Maire expose que la Municipalité a mené une réflexion sur l'organisation et le financement du voyage annuel des Aînés en raison de l'augmentation constante de la population et de son vieillissement, mais aussi en raison des contraintes logistiques touchant à l'organisation.

Ainsi, la commune, dont les finances sont également affectées depuis plusieurs années consécutives par la diminution des dotations de l'État, a décidé de mettre en place une participation financière pour le voyage des Aînés.

Cette participation ne concernera que les conjoints qui ne remplissent pas le critère d'âge, lequel a également fait l'objet d'une révision (72 ans au lieu de 71 ans).

Sur la base du rapport de la Commission des Affaires Sociales, il est donc proposé au Conseil municipal de fixer cette participation forfaitaire au voyage des Aînés à 20,00 € pour le conjoint ne remplissant pas le critère d'âge.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	5	0	0

Le Conseil Municipal décide, par 24 voix "Pour", 5 voix "Contre", 0 "abstention" et 0 "Refus de vote", sur la base du rapport de la Commission des Affaires Sociales, de fixer une participation forfaitaire au voyage des Aînés de 20,00 € pour le conjoint ne remplissant pas le critère d'âge (72 ans).

VII - CONVENTION D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LES COMMUNES GARDOISES ET L'EPCC DU PONT DU GARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, compte tenu de sa nouvelle politique tarifaire mise en place à compter du 1er janvier 2017, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Pont du Gard a, dans sa séance du 16 Décembre 2016, fixé de nouvelles modalités d'accès au site du pont du Gard pour les Gardois.

Désormais, il ne sera plus question d'une carte d'abonnement par foyer mais d'un accès gratuit par personne, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un document justifiant le domicile dans les communes gardoises partenaires.

Ces documents seront à présenter par les résidents de la commune, à l'accueil du site. Les services municipaux n'auront plus à instruire les bulletins d'inscription des cartes d'abonnement.

Ainsi, la convention qui avait été conclue précédemment est résiliée et une nouvelle convention appelée « Convention d'engagements réciproques avec les communes gardoises partenaires » est proposée à la commune (CF. Annexe – Doc N°3). Celle-ci a été mise à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention d'engagements réciproques entre les communes gardoises et l'EPCC Pont du Gard et autorise le Maire à signer ladite convention.

Il est précisé que la nouvelle convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

VIII – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES JARDINS FAMILIAUX DE SAINT CHRISTOL LEZ ALÈS"

Monsieur le Maire présente le projet de la Municipalité qui souhaite aménager un terrain communal pour créer un groupe de jardins familiaux, ceci dans le cadre de sa politique sociale et environnementale. Ces jardins ont vocation à être réalisés sur un terrain cadastré BR N° 367.

Monsieur Jean-Claude VERSTRAETE, Directeur Général des Services, intervient pour expliquer que ce terrain communal se situe sur le Quartier de Cavalas. Une partie de celui-ci a été découpé en lots qui seront mis à disposition, à titre gratuit, auprès de l'association "Les jardins familiaux de Saint Christol Lez Alès". Ces lots ont vocation à être exploités individuellement. La convention de mise à disposition présentée aux Conseillers (Cf. **Annexe - Doc N°4**) définit notamment les conditions d'accès et d'occupation des jardins par l'association, les frais (factures d'eau et d'électricité, assurances, ...) pris en charge par elle, les critères d'affectation des parcelles.

Monsieur Henri FRANCES, Adjoint à l'Environnement et au Développement du Territoire, donne des précisions sur la confusion qui est faite entre "terrain" et "parcelle". Il souligne qu'il y a la possibilité que d'autres jardins soient créés, sans avoir à passer une nouvelle convention, ce qui semble impossible pour Monsieur Philippe ROUX.

Monsieur Henri FRANCES précise qu'il faudra alors passer un avenant à la convention.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, Monsieur Henri FRANCES précise que l'abonnement du compteur sera pris en charge par la commune et la consommation par l'association. Au cas où des compteurs supplémentaires seraient nécessaires, c'est l'association qui en assurerait les frais d'installation. Cela implique que l'association reste vigilante par rapport à l'installation des compteurs et à la consommation.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit, du terrain cadastré BR 367, situé au niveau du quartier de Cavalas, avec l'association "Les Jardins Familiaux de Saint Christol lez Alès".

Cette convention, d'une durée initiale d'un an, sera renouvelable par tacite reconduction.

IX – DÉSIGNATION D'UN OU PLUSIEURS REPRÉSENTANT(S) AUPRÈS DE L'ASSOCIATION "LES JARDINS FAMILIAUX DE SAINT CHRISTOL LEZ ALÈS"

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un ou plusieurs élu(s) référent(s) du Conseil Municipal afin de siéger au sein de l'association "Les Jardins Familiaux de Saint Christol Lez Alès".

Après appel à candidature, le groupe majoritaire propose deux Conseillers Municipaux :

- ✓ Monsieur Henri FRANCES, Premier Adjoint, délégué à l'Environnement et au Développement du Territoire,
- ✓ Madame Marie-Christine ROUX, Conseillère municipale, déléguée aux Solidarités.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les candidatures de Monsieur Henri FRANCES et Madame Marie-Christine ROUX pour représenter la commune auprès de l'association « Les Jardins Familiaux de Saint Christol Lez Alès ».

QUESTIONS DIVERSES

1. **Bornes pour voitures électriques :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des bornes de chargement pour les voitures électriques devraient être installées sur la commune, devant la Mairie, la première quinzaine de février.

Il est suggéré que soient achetés des véhicules électriques pour les services municipaux.

2. **INTERNET gratuit**

Monsieur le Maire indique qu'une antenne hot spot a été installée pour faire bénéficier de l'Internet gratuit, Place du Millénaire. Il s'agit d'une opération lancée par Alès Agglomération, pour toutes les communes qui en font partie.

Monsieur le Maire précise que cette antenne a été installée à la Maison Pour Tous.

3. **Monsieur David BENKEMOUN, Conseiller délégué à l'Aménagement de la Ville souhaite s'exprimer en ces termes :**

*"Merci Jean Charles de me donner la parole,
J'ai une première question pour Mr Sirvin,*

Comment s'est passé la réunion de votre association « Union et dynamisme » ouverte aux publics ?....

Et vous étiez combien ? – de 10 personnes ?

Vous avez écrit dans le Midi Libre que vous « organisez une première réunion publique d'information pour que la population donne son avis »... ça veut dire déjà que vous comptez organiser une deuxième réunion, et que vous comptez toucher un peu plus que 10 habitants.

Trêve d'ironie... Comment un conseiller d'opposition peut organiser une réunion Publique ?

Il faut arrêter de dire n'importe quoi dans les medias locaux.

Une réunion publique s'effectue dans le cadre d'une révision, qui elle-même est faite à l'initiative du Maire, et mené par le cabinet, avec un cadre légal, avec un ordre du jour...

Vous parlez sans cesse des réunions de quartiers que vous avez organisées dans le cadre du passage du POS en PLU. Je vous félicite.

Maintenant nous sommes en 2017, 13 ans après, et les lois ont changé, les municipalités aussi... il faut vous mettre à jour. Les budgets ne sont plus les mêmes.

On peut être nostalgique d'une époque où la commune s'étendait en délivrant plus de 100 permis par an, maintenant la loi nous impose de limiter cet étalement urbain,

avec la densification qui va avec... .la problématique est radicalement différente... On peut être pour ou contre, mais la loi c'est la loi, elle s'impose à tous.

Avec cette réunion que vous avez organisée, vous avez mis en cause le travail du cabinet, du service urbanisme, celle du maire, et la mienne...

Dans mes permanences je reçois les habitants, qui me font des demandes pour leurs terrains, je les informe des procédures en cours...

Midi Libre a marqué que vous souhaitez « exprimer votre désaccord » avec notre vision de l'urbanisme.

Le Diagnostic sur lequel s'appuie le PADD est un document de travail de plus de 500 pages... Et vous n'avez fait aucune remarque dans ma commission d'urbanisme de Décembre à ce sujet. Aucune remarque sur le Diagnostic.

Ensuite, sur la première réunion de travail du PADD, j'aimerais tenir compte de vos informations et de votre expérience. Mais vous n'êtes pas très constructif... Vous nous dites que la première esquisse du PADD manque d'ambition, mais je vous invite à relire celui en vigueur aujourd'hui : celui que vous aviez écrit en « une après-midi » comme vous nous l'aviez dit.

Vous dites informer la population avec votre réunion « publique »... Par ailleurs, je vous invite à venir à mes réunions publiques, celle qui sont obligatoires dans le processus de révision du PLU.

A la première, il y avait du monde (plus que 10 personnes, je vous assure), mais je ne vous ai pas vu.”

Monsieur David BENKEMOUN souhaite apporter des réponses aux remarques qui ont été faites :

- ✓ La loi impose de limiter à 10 ou 15% le nombre de construction de villas individuelles.
- ✓ La voie de contournement est abordée au point 3 du PADD.
- ✓ Quant à la station d'épuration, celle-ci entre dans le schéma directeur en cours d'élaboration par Alès Agglomération.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22H00.
La prochaine séance aura lieu le Mardi 21 Février 2017.**
